

30 ans de prison dont 20 fermes : une lourde peine bien au-delà des peines habituelles

C'était il y a près de 30 ans et pourtant, l'affaire de Jean-Paul Barbault a remué la France entière. Ancien cadre commercial, d'une importante scierie de Gironde, le sexagénaire a reconnu lors de son procès, dans les années 2000 avoir enlevé neuf fillettes et en avoir violé deux.

Le procès qui a duré 3 jours et qui a tourné à une leçon de pédagogie judiciaire, condamnera le père de deux enfants à 30 ans de prison assortie d'une sûreté des deux-tiers.

À l'époque, la moyenne des peines était bien différente de celle-ci. Des pédocriminels comme John Lindquist ou encore Michel Albenque, n'ont pas reçu de telles condamnations. Aujourd'hui, les affaires sont jugées différemment, tout comme les peines sont encore bien différentes.



■ Une histoire répétitive

Un père de famille « sans histoires » ou plutôt le VRP de l'horreur, auteur de l'enlèvement de neuf fillettes et du viol de deux d'entre elles. Jean-Paul Barbault a retourné la France entière après des faits de pédocriminalité commis sur des fillettes âgées de 8 à 10 ans entre 1995 et 1997.

Originaire de Thouars dans les Deux-Sèvres, il est employé un temps à la scierie de Pas-de-Jeu. Il a vécu à Loudun dans la Vienne, puis en Gironde. Pendant près de trois ans, il a occupé une maison de pierre aux volets bleus à Marcillac, près de Blaye, avec sa femme et ses deux enfants, qui eux étaient âgés de 6 et 10 ans. Quand on parle de cet homme, on garde le souvenir d'un père de famille « équilibré et sans histoires, toujours soigné, tiré à quatre épingles », comme le souligne le maire de Marcillac, Jean-Marie Huchet. Jean-Paul Barbault était inconnu de la police, sauf pour une infraction à la réglementation sur la pêche. Il avait déménagé au printemps à Saint-Martin-Lacaussade afin de payer un loyer moins cher et se rapprocher de la ville de Blaye.

En apparence, l'homme trentenaire à l'époque, ne correspondait pas au profil du pédocriminel et pourtant le 7 mars 1997 tout bascule. À Villepinte, dans l'Aude, il aborde une fillette de 10 ans, Maëlle qui a manqué son bus de ramassage scolaire. Cette dernière décide de se rendre à pied à l'école depuis son domicile, mais la distance est longue de plus d'un 1,5 kilomètre. Sur le trajet, elle croise Jean-Paul Barbault qui lui propose de l'accompagner. Comme à son habitude, le trentenaire utilise le même scénario que pour ses autres multiples agressions. Il explique être un médecin scolaire cherchant à se rendre précisément à l'école de la jeune fille. Maëlle monte alors dans sa Peugeot 306 pour faire la route ensemble.

À ce moment-là, Christian Pagès, garde champêtre de la commune, aperçoit le manège. Intrigué, il décide de suivre la voiture de ce représentant, immatriculée en Gironde. Une course-poursuite s'engage alors entre les deux hommes à l'issue de laquelle le pédophile présumé abandonne la fillette à la sortie du village et prend la fuite.

La gendarmerie est directement avertie et Jean-Paul Barbault sera interpellé dans la journée près de Castelnau-d'Aud. Lors de sa garde à vue, le pédocriminel n'hésite pas à passer aux aveux. Il déballe une série d'agressions sexuelles, toutes vérifiées, dans plusieurs départements de l'ouest de la France, de la Haute-Garonne à la Vendée. Lors de sa garde à vue, les gendarmes remontent très vite avec des affaires des dix-huit derniers mois.

En mars 1996, une petite fille de 10 ans, enlevée devant son école, avait échappé au viol de peu, dans un bois proche de Ballan-Miré en Indre-et-Loire. Son ravisseur, finalement attendri ou effrayé par ses pleurs, s'était d'abord fait passer pour un médecin. Le 5 novembre 1996, une fillette de 10 ans qui se rendait à l'école à Saint-Méen-le-Grand en Ille-et-Vilaine était enlevée et violée. Celle-ci a aussi pu rencontrer le faux docteur et sa description correspondait exactement au signalement du VRP.

La seule affaire où Jean-Paul Barbault est mis hors de cause est celle concernant la disparition de Marion, le 14 novembre 1996 à Agen, puisque ce jour-là, il était à Bordeaux. Il est incarcéré à la prison de Carcassonne, et les enquêteurs attendent de connaître ses empreintes génétiques pour corroborer ses aveux. Près de 3 ans, se seront écoulés avant que Jean-Paul Barbault ne soit jugé pendant trois jours en décembre 2000.

■ Un procès retentissant

« La vérité sort de la bouche des enfants victimes. Si ceux-là disent qu'il y a eu viol, c'est qu'il y a eu viol, quels que soient les souvenirs que je puisse moi-même avoir », voici les mots de Jean-Paul Barbault, en direction de Jacques Rey, président du procès. Dans le box des accusés, l'homme de 37 ans et père de deux enfants était visiblement venu chercher une condamnation et c'est ce qui n'a pas échappé.

Seulement 10 minutes ont suffi à l'avocat général Keil pour requérir vingt-cinq à trente ans de réclusion contre le « déviant pervers sexuel ». Ce qui est troublant lors de ce procès, c'est que Jean-Paul Barbault cherche à se libérer. Après avoir entamé sa psychothérapie en prison en 1997, il est venu l'achever devant les juges. Il reconnaît une certaine culpabilité et assume le mal fait aux enfants. « J'ai abîmé votre enfant, madame, je sais que c'est terrible ». Ce qui est sûr, c'est qu'à travers ses paroles, on comprend que les enfants vont conserver de lourdes séquelles.

Pour preuve, trois ans après les faits, la pétulante petite Claudia ne dit plus rien à l'école. Joséphine passe son temps à balayer sa chambre et pour finir Noémie est toujours terrifiée à l'idée de traverser la rue du village pour aller acheter le pain. À la barre, la psychologue rennaise Chantal Cariou explique que : « Les agresseurs en série ont la prémonition qu'un jour ou l'autre, on viole et on finit par tuer ». Jean-Paul Barbault semble se reconnaître dans ses paroles et s'effondre la tête entre les mains.

■ Face caméra, le profil dressé

Même si Jean-Paul Barbault semble prendre conscience de ses actes, il a tenu à parler aux victimes et à leurs familles. « J'ai choisi la sincérité et la franchise, je ne veux pas ajouter un second affront aux victimes qui vont défiler, je reconnais incontestablement les faits qui vont être évoqués et la qualification que la cour va leur donner », indique-t-il pendant l'instruction où il avait nié les crimes de viols et tentatives, pour ne reconnaître que les délits. Justement, Jean-Paul Barbault après ses révélations en garde à vue il y a trois ans a eu des réponses un peu plus vagues lors de son procès. Sa soi-disant « sincérité » et son repentir ont résonné comme une sacrée mise en scène. Pour les avocats de la partie-civile, comme Ségolène Zieckler : « Il en a trop fait. C'était je, je, je, moi, moi tout au long de ce procès ». Pour Monsieur Férès, son confrère : « Il n'a cessé d'occulter ce qu'il y avait de mauvais dans ce dossier. C'est une reconnaissance des faits à minima. Il est loin du chemin de la rédemption ».

Enfin, Monsieur Traineau, également avocats de la partie civile a déclaré que : « Ses regrets, c'est de la formule ronflante, académique : ça sent la préparation culinaire de maison d'arrêt. On ne marche pas dans la combine. Il calcule tout. C'est loin d'être un chemin de rédemption : à peine une danse de la séduction sur un morceau de trottoir. Ne tombez pas dans le piège : cet homme est une araignée. Il a tissé sa toile dans cette cour d'assises comme il la tissait devant les écoles : il vous y attend en se frottant les mains ».

Pour la défense les aveux de Jean-Paul Barbault qui fleure avec un non repentir à demi-mesure serait dû à la difficulté d'avouer ses fautes de manières correctes. « Il n'a pas nié, il a eu du mal à dire les choses », affirmait Monsieur Nicolas Domenech, avocat de la défense.

Ce qui est ressorti durant ce procès « c'est la continuité des actes de Jean-Paul Barbault s'il n'avait pas été arrêté » comme l'explique Maryvonne Lozac'Hmeur, partie civile. Ce malaise de violences sordides en a d'ailleurs choqué plus d'un, notamment Monsieur Traineau. « *Pendant deux jours, je n'ai cessé de penser à ma fille, un don du ciel qui me transcende et me dépasse, reprenait l'avocat. Sur le siège de cette 306, à quatre pattes, les fesses à l'air, cela aurait pu être votre fille, ou la mienne, transpercée par le regard, le sexe de M. Barbault. Les mains sales d'un pédophile sur le fruit défendu, l'innocence piétinée* ».

Pour en revenir à ses aveux, Jean-Paul Barbault et sa défense, on tente de faire passer ça sous le coup de son enfance difficile. L'avocate de Marion Gaja explique qu'il a été confronté à un père rigide et autoritaire qui le repoussait tout le temps. Le trentenaire rappelait le lourd héritage de la famille, soit une lignée masculine terrible avec un grand-père violeur, né d'un viol et un père sur lequel ont pesé des soupçons d'inceste. La conclusion finale serait que Jean-Paul Barbault avait été programmé pour devenir ce qu'il est. Après être revenu sur ses déclarations, l'accusé réfute les deux viols dont il est accusé. Jean-Paul Barbault n'a évoqué que des attouchements et des jeux sexuels sur l'ensemble de ses victimes. Un « repentir » qui va l'emmenner à une peine de trente ans de prison dont 20 ans ferme.

■ Des sanctions en décalé

La moyenne des peines infligées à l'époque est bien différente de celle d'aujourd'hui. En 2000, Jean-Paul Barbault est donc condamné à 30 ans de réclusion criminelle pour une série d'enlèvements suivis d'agressions sexuelles ou de viols sur treize fillettes, entre 1977 et 1995.

Le 19 septembre 2002, dix hommes sont condamnés par la cour d'assises de Seine-et-Marne à des peines de 4 ans à 15 ans de prison pour des viols commis sur des garçons, dont la plupart avait moins de 15 ans.

Multirécidiviste, le principal animateur du réseau, Michel Albenque, 49 ans, est condamné à 15 ans de prison. Une peine déjà moins importante que celle de Jean-Paul Barbault et pourtant les techniques sont très proches puisque les victimes, issues de familles démunies, se voyaient offrir de l'argent ou des cadeaux en échange de faveurs sexuelles.

Le 24 octobre 2002, Jacques Dugué, 66 ans, pédophile multirécidiviste, est condamné à 30 ans de prison. Il était accusé d'avoir violé à plusieurs reprises deux jeunes garçons à Chambéry en Haute-Savoie. On se rapproche cette fois-ci, bien plus de la peine de celle Jean-Paul Barbault.

Le 1er mai 2003, John Lindquist, 43 ans, est condamné à 15 ans de réclusion criminelle par la Cour d'assises de Paris. Entre 1993 et 2000, il a sexuellement agressé quatre enfants d'une même famille, ses voisins, âgés de 6 à 13 ans, ainsi que leur cousin de 15 ans.

Le 12 décembre 2003, la Cour d'assises du Pas-de-Calais condamne un homme à cinq ans de prison, sa femme à trois ans avec sursis, deux autres adultes à six mois avec sursis, et acquitte deux autres couples. Le couple condamné est résidant à Saint-Omer dans le Pas-de-Calais a fait subir des viols à leurs six enfants, de 1997 à 2000. Ils les obligeaient à participer à des séances photo ou vidéo à caractère pornographique. Le degré des actes semble, à l'époque, subjectif et les condamnations varient énormément. Même si l'impression de gravité semble plus importante dans certains cas, les peines sont souvent moins importantes.

Le 19 mars 2004, Lanfranco Giordani, 65 ans, est condamné à 20 ans de réclusion criminelle et son épouse Liliane, 52 ans, à 14 ans. Le couple a commis une série de viols et d'agressions sexuelles entre 1994 et 1999 à leur domicile de Gargenville dans les Yvelines, ainsi que dans leur maison de campagne de Frétigny en Eure-et-Loir sur neuf fillettes âgées de 7 à 14 ans.

Le 2 juillet 2004, c'est le procès d'Outreau qui livre son verdict. Sept des 17 accusés sont relaxés, tandis que les principaux sont condamnés. Parmi eux, Thierry Delay écope de 20 ans de prison notamment pour viols de neuf enfants, et proxénétisme sur ses quatre fils. Son épouse Myriam est condamnée à 15 ans de prison pour

les viols de sept enfants et proxénétisme sur ses quatre fils. Encore une fois, la peine semble moindre par rapport aux faits comme le montre l'exemple du cas de Jean-Paul Barbault en comparaison.

Enfin, le 27 juillet 2005, même si l'affaire est bien plus importante et concerne plusieurs personnes autour du plus grand procès de pédophilie jamais organisé en France, la Cour d'assises de Maine-et-Loire prononce des peines allant de 4 mois avec sursis à 28 ans de réclusion et acquitte trois des 65 accusés. Au total, 39 hommes et 26 femmes, âgés de 23 à 73 ans, répondaient de prostitution, viols et agressions sexuelles commis sur 45 enfants, âgés de quelques mois à 12 ans au moment des faits, entre janvier 1999 et février 2002.

En réalité, même là, les trente années de réclusion criminelle ne sont pas évoquées. À l'époque, les condamnations sont différentes et varient énormément. La peine infligée à Jean-Paul Barbault est exceptionnelle et marque le début de futur long procès avec des peines sûrement plus lourdes les unes que les autres.

■ Des exemples précis

Comment ne pas évoquer l'affaire Marc Dutroux. Au terme d'un procès qui a secoué la Belgique et surtout fait le tour du monde, le pédocriminel a été condamné à perpétuité, lors de son procès en 2004 après l'enlèvement, la séquestration, le viol et surtout le meurtre d'enfants et d'adolescentes. Certes, les faits sont bien plus importants que ceux de pédophiles sans meurtre, mais la condamnation est la plus lourde qui soit dans la loi française.

L'Angévin Yohann V. avait lui aussi été condamné à la prison à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 22 ans en décembre 2022. Ce pédophile assumé a été accusé et condamné pour avoir violé sept de ses neveux et nièces, agressé sa dernière nièce ainsi qu'un jeune garçon de sa famille élargie et un autre de 5 ans dans une école maternelle.

L'affaire Joël Le Scouarnec est aussi l'exemple parfait des peines infligées aux pédophiles depuis les années 2000. Il a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle en 2020 pour des faits de viols ou d'atteintes sexuelles sur 4 mineurs. Accusé d'avoir violé et agressé sexuellement 312 victimes potentielles, il a fait appel et son procès devrait bientôt avoir lieu.

Discussion :

L'affaire Jean-Paul Barbault est l'exemple même d'une véritable sanction envers les pédocriminels. Nombreuses sont les autres histoires ou les dénouements ne sont pas les mêmes malheureusement. Depuis les années 2000, les sanctions semblent plus structurées avec les lois françaises, malgré le fait qu'on pourrait se poser des questions sur certaines affaires qui semblent plus lourdes que d'autres et qui sont pourtant moins sanctionnées pénalement.

SOURCES :

- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informationspratiques/legislation/actes-pedophiles/>
- <https://www.ladepeche.fr/article/2000/12/08/101784-face-a-ses-victimes-ilavoue.html>
- <https://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/le-vendeur-pedophileecumait-l-ouest-carcassonne-de-notre-correspondant-06-12-20002001808705.php>
- https://www.liberation.fr/france-archive/1997/03/11/le-kidnappeur-de-maello-saccuse-de-huit-enlevements_200324/
- <https://www.ladepeche.fr/article/2003/06/17/288572-l-un-des-evades-est-unvioleur-pedophile.html>

- https://www.liberation.fr/societe/2000/12/09/condamne-a-trente-ans-etsoulage_347098/
<https://www.nouvelobs.com/societe/20051126.OBS6663/les-principalesaffaires-de-pedophilie-depuis-2000.html>
- https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Affaire_Dutroux
- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/maine-etloire/angers/pedophilie-la-perpetuite-avec-22-ans-de-surete-requise-a-lencontre-de-yoann-v-accuse-de-viol-sur-sept-de-ses-neveux-2676316.html>
- <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/affaire-le-scouarnec-qui-est-cetancien-chirurgien-accuse-de-viols-et-d-agressions-sexuelles-sur-plus-de-300victimes-7900379332#>